

Questions orales

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA CONDUITE DES MINISTRES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, peut-être le premier ministre pourrait-il préciser quelques points douteux en déposant les documents en question, puisque nous savons que le gouvernement du Canada et le consortium ont signé l'accord le 30 juin 1981. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a apposé sa signature au nom de Sa Majesté du chef du Canada; or le premier ministre vient de nous dire exactement le contraire. Le premier ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'aucun de ses ministres n'a enfreint les directives qu'il leur avait données et qui figurent à l'annexe II:

Les ministres doivent s'assurer, dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, que leur conduite ne donne pas à penser ni même à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur.

Le premier ministre voudrait-il bien nous assurer qu'aucun de ses ministres, que ce soit l'actuel ministre des Finances, le vice-premier ministre ou le ministre qui était chargé à l'époque de l'expansion économique régionale, n'ont enfreint ces lignes directrices? Dans le cas contraire, ou si des faits nouveaux devaient démentir cette assurance, insisterait-il pour que les ministres en question démissionnent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour répondre à la question que le député a posée au sujet de la date, madame le Président, je constate, après vérification, qu'un mémoire adressé au Conseil du Trésor était daté du 3 septembre 1981. Le ministre m'a appris qu'il n'avait vu le mémoire en question qu'au début de septembre 1981. Il se peut, vraisemblablement, qu'il lui soit parvenu quelques semaines auparavant. J'imagine qu'il ne l'a pas vu en août, mais au début de septembre et qu'il a signé le mémoire adressé au Conseil du Trésor quelques jours plus tard; or, l'accord avec le consortium qui a été signé, je le répète, le 25 septembre 1981, avait un effet rétroactif à la fin de juin. Voilà pourquoi il porte la date du 30 juin. L'accord entre le consortium et le gouvernement du Canada est entré en vigueur le 30 juin, mais il n'a été signé que le 25 septembre.

● (1420)

L'ANNONCE DU PROJET À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le protocole d'entente du consortium a été signé en octobre 1980. Les signataires étaient Petro-Canada et DEVCO, deux sociétés de la Couronne.

Les lignes directrices du premier ministre stipulent clairement que le comportement des ministres s'applique également aux sociétés de la Couronne. Cela constitue le premier cas de violation de ces directives. Le protocole d'octobre 1980 prévoit, et je cite «... que le consortium sera en mesure d'obtenir, directement ou non, une subvention égale à 40 p. 100 du coût du projet d'étude, jusqu'à concurrence de un million de dollars

prélevé dans la Caisse de remplacement du pétrole ou d'autres sources de financement gouvernementales». Les intéressés ont manifestement eu des entretiens avec le gouvernement à ce sujet. Ce protocole d'entente daté d'octobre 1980 fait partie intégrante de l'accord conclu le 30 juin 1981. C'est pourquoi la date réelle d'entrée en vigueur est octobre 1980.

Enfin, hier soir à la télévision, nous avons vu le vice-premier ministre—l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures—participer à une conférence de presse avec M. Gillespie à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, où il annonçait à ses électeurs les emplois qui seront créés grâce à ce projet. Le premier ministre veut-il nous faire croire qu'aucun de ses ministres n'était au courant de ce projet jusqu'en septembre 1981, alors que le vice-premier ministre l'a annoncé à ses électeurs en avril de la même année? Comment le premier ministre peut-il concilier ce qu'il vient de nous dire avec les faits?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne cherche pas, pour reprendre les termes du député, à faire croire à la Chambre qu'aucun de mes ministres n'était au courant. En fait, comme vient de le dire le député, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé le projet au printemps 1981, en même temps que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan. Il était donc manifestement au courant.

Ce que nous savons, c'est qu'aucun accord n'avait été signé et que le projet n'avait pas été autorisé officiellement.

M. Crosbie: Et alors?

M. Trudeau: Eh bien, je suis là pour répondre aux questions supplémentaires. Il est vrai que l'accord a été signé le 25 septembre, plusieurs mois après l'annonce du projet.

M. Baker (Nepean-Carleton): Encore vos petits jeux!

M. Trudeau: Quant à savoir pourquoi le projet a été annoncé à l'avance, les hommes politiques pourront se perdre en conjectures. Mais sachant comment fonctionne la politique dans la province de Nouvelle-Écosse, je suppose que le gouvernement de cette province et le ministre fédéral ont voulu s'assurer que l'autre palier de gouvernement ne cherchait pas à s'attribuer tout le mérite de ce projet, auquel tout le monde était heureux de participer.

Le fait est que le ministre de l'Énergie de l'époque, qui a signé cet accord au nom du gouvernement du Canada, n'en a entendu parler qu'en septembre 1981.

M. Crosbie: Et alors?

Mlle MacDonald: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends le député de Kingston et les Îles pousser des grognements. Si elle souhaite préciser sa pensée et contester cette affirmation en prouvant que le ministre de l'Énergie était au courant du projet avant cette date, libre à elle de le faire. Je l'y invite de tout cœur.